



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES
DIRECTION DES ÉTUDES ET STATISTIQUES MONÉTAIRES
SERVICE DES ANALYSES ET STATISTIQUES MONÉTAIRES
47-1417 SASM
Thierry NIQUET - poste 259.81

Externe - 5 pages + 4 annexes

30janvier2003

**Compte rendu de la dix-septième réunion
Banque de France – OPCVM
(5 novembre 2002)**

Ordre du jour

- 1. Bilan des travaux de collecte du premier semestre 2002**
- 2. Point sur le projet de refonte de la base OPCVM de la COB**
- 3. Point sur la bascule des codes AFC en codes ISIN de fin juin 2003 à Paris**
- 4. Questions diverses**

La liste des participants figure en annexe 1.

1. Bilan des travaux de collecte du premier semestre 2002

Le bilan des travaux de collecte mensuelle (cf. annexe 2), trimestrielle et semestrielle (cf. annexe 3) ainsi qu'annuelle (cf. annexe 4) est présenté avec les compléments d'information suivants :

- la moindre collecte des remises mensuelles portant sur les arrêtés d'avril à juin 2002 est liée à un envoi hors délai de statistiques par deux remettants. Il est rappelé que depuis l'arrêté d'avril 2002 les OPCVM monétaires déclarés en infraction à la BCE font l'objet d'un courrier d'information à destination de la société de gestion et du remettant du fonds ;
- concernant les OPCVM non monétaires à vocation générale, le pourcentage de collecte de juin 2002 (96,3%) s'explique principalement par l'envoi hors délai par deux remettants de la situation comptable de plus de 200 OPCVM représentant un encours de 15,3 milliards d'euros. S'agissant de la collecte des OPCVM spécifiques (FCPR et FCIMT), il a été constaté qu'une proportion notable de déclarations est arrivée hors délai puisque, aux dates du 2 septembre 2002 (délai règlementaire) et du 21 octobre 2002, le pourcentage de collecte s'élevait respectivement à 61% et à 92% de l'actif net total attendu. Il est rappelé que les OPCVM spécifiques doivent transmettre leurs situations comptables au plus tard le quarante cinquième jour ouvré suivant la date d'arrêté ;
- le taux de collecte des comptes annuels du premier semestre 2002 dépasse 98% de l'actif net total attendu.

2. Point sur le projet de refonte de la base OPCVM de la COB

Un point sur le projet de refonte du système d'information de la COB est réalisé par les représentants de la COB. La fin de la première tranche du projet débutée en mai 2002 est planifiée pour le mois de juin 2003. Les principales évolutions seront les suivantes :

- transfert vers internet des applications de la COB actuellement accessibles sur le minitel. Les sociétés de gestion disposeront d'un système sécurisé extranet pour effectuer les opérations de gestion portant sur l'état civil et les valeurs liquidatives des OPCVM ;
- généralisation de la messagerie électronique pour la transmission d'informations des sociétés de gestion (notices d'information, valeurs liquidatives, détachements de coupon, opérations sur titres) et de la COB (flux OPCVM vers les abonnés).

Ces évolutions entraîneront la fermeture du serveur minitel COB dans le courant de l'été 2003.

La COB a exposé son projet de refonte et ses impacts dans un article de son bulletin mensuel de septembre 2002 et par un courrier adressé aux associations professionnelles en date du 23 octobre dernier. Les dispositions détaillées seront fournies aux sociétés de gestion au début de l'année 2003.

Le projet de la COB va permettre à la Banque de France de recevoir le code ISIN et des informations supplémentaires sur l'état civil des OPCVM. Afin d'aboutir à ce résultat qui nécessitera d'importantes modifications des programmes de l'application OPCVM, de fréquentes réunions de concertation ont actuellement lieu entre la COB et la Banque de France.

3. Point sur la bascule des codes AFC en codes ISIN de fin juin 2003 à Paris

Il est rappelé que la Place de Paris a décidé d'abandonner fin juin 2003 la codification nationale AFC (6 caractères numériques) au profit de l'utilisation généralisée de la codification ISIN. La bascule des codes AFC en codes ISIN étant planifiée pour le samedi 28 et le dimanche 29 juin 2003, il n'y aura plus lieu d'utiliser le code AFC pour déclarer les titres en portefeuille à partir de l'arrêté de fin juillet 2003.

La procédure à suivre pour pouvoir procéder à des tests sur la bascule des codes AFC en codes ISIN est exposée. Après avoir prévenu le guichet OPCVM avant le premier envoi d'un fichier contenant des données en test, le type de fichier en position 62 doit être renseigné

par la lettre « T » (test) et le « filler » en position 25 par un numéro sur 5 positions dans l'enregistrement de type 01 et 15. Ce numéro est attribué par le guichet OPCVM (exemple pour le premier profil de test : « 00001 »). Ces profils sont uniquement destinés à des fins de tests.

4. Questions diverses

Les représentants de la Banque de France abordent les points suivants :

- suite à l'annonce par les représentants de la COB de la création effective à partir du 15 novembre 2002 de la classification « actions des pays de la communauté européenne », il est précisé que le système de collecte de la Banque de France nécessite un aménagement pour être en mesure de l'accepter. En conséquence, les remettants doivent utiliser pour l'instant la classification « actions internationales » pour les OPCVM classés « actions des pays de la communauté européenne » au moment de leur création ou suite à un changement de classification. Les remettants seront prévenus lorsque le système de collecte de la Banque de France pourra traiter la nouvelle classification. Par ailleurs, les représentants de la COB signalent qu'une réflexion est engagée pour la création de classifications portant sur les « fonds à formule » et les « fonds de gestion alternative » ;
- le guichet OPCVM basculera en mode secours le mercredi 4 et le jeudi 5 décembre prochain. Le retour sur le site principal débutera dans la nuit du jeudi au vendredi avec une indisponibilité de l'application lors de la journée du vendredi 6 décembre 2002. En conséquence, aucun envoi par télétransmission en provenance du guichet OPCVM n'aura lieu à cette date. Concernant les envois des remettants par télétransmission, il est demandé aux remettants reliés par Pragma de ne pas envoyer de fichiers et aux remettants reliés par Pacific d'éviter si possible d'envoyer des fichiers le 6 décembre 2002.
- la Banque de France et la COB étudient la possibilité d'étendre la collecte d'information auprès des OPCVM au hors-bilan. Dans le cas où la décision serait prise de mettre en place la collecte du hors-bilan, celle-ci deviendrait prioritaire par rapport à l'élargissement de la collecte aux fonds communs de placement d'entreprise (FCPE).

En réponse à des interrogations de la profession, les précisions suivantes sont apportées :

- un remettant estime que les délais d'obtention par télétransmission des comptes rendus de traitement ont augmenté. Selon les représentants des services techniques, les applications de la Banque de France traitent de plus en plus de données via le guichet Pacific, ce qui aboutit à un problème de partage des ressources ;
- un remettant demande que les déclarations portant sur des OPCVM non encore reconnus dans l'état-civil utilisé par le guichet OPCVM soient stockées en attente de la mise à jour de la COB et soient automatiquement intégrées le jour de la réception de l'information sans que le remettant ait à renvoyer sa déclaration. D'un point de vue technique, il est rappelé qu'une étude de faisabilité par les services techniques de la Banque de France avait conclu à la complexité de la mise en œuvre d'un tel processus. En conséquence, il est demandé aux remettants de rester en mesure de renvoyer la déclaration lorsque l'information de la COB est intégrée dans la base. D'un point de vue fonctionnel, il est conseillé lors de la création d'un OPCVM de faire parvenir dans les meilleurs délais à la COB le certificat d'attestation de dépôt de fonds pour les OPCVM soumis à l'agrément de la COB et l'état déclaratif pour les fonds allégés. La date d'attestation de dépôt est une information indispensable pour connaître la date effective de démarrage de l'OPCVM. Les représentants de la COB précisent que le délai de traitement moyen actuel de huit jours par dossier devrait se réduire suite à la refonte du système d'information de la COB.

La prochaine réunion aura lieu **le mardi 13 mai 2003 à 10 heures** dans les locaux de la Banque de France au 31 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris. Un ordre du jour sera adressé ultérieurement.

Liste des participants

Dominique Apert	CPR Asset Management
Alain Bigorne	FMS Hoche
Gérard Bonilla	Natexis Banques Populaires
Marie-Andrée Bonnet	Crédit Agricole-Fastnet
Frédérique Boulais	AGF Asset Management
Charles Brunel	Sungard Finance
Thierry Calmels	Euro-VL
Nicolas Carpier	Ofivalmo
Patricia Chatelain	Axa Investment Managers
Christophe Claire	Vernet Valor
Valérie De Albuquerque	Euro-VL
Didier Dotter	Crédit Mutuel – C.I.C.
Olivier Dubois	Commission des Opérations de Bourse
Laurence Dubrunfaut	LCF Rothschild Banque
Christine Dupin	AGF Asset Management
Benoit Gandouet	Caisse Centrale de Crédit Coopératif
Valérie Got	Vermeg
Thierry Haëner	Dexia Fund Service France
Narotam Khoosy	Commission des Opérations de Bourse
Henri Laban	Banque de Financement et de Trésorerie
Lionel Laine	Vega Finance
Jean-Luc Lampert	Lazard Frères
Stéphane Le Coq	Finama Asset Management
Maryvonne Le Gall	Société Générale Asset Management
Arnaud Ledorze	Société Générale Asset Management
Carlos Pardo	AGF-ASFFI
Cédric Petit	BNP Paribas Asset Management
Catherine Poirier	CDC Ixis Administration de Fonds
Philippe-Michel Roy	Commission des Opérations de Bourse

Patrick Bouille	Banque de France
Dominique Calvet	Banque de France
Xavier Friaize	Banque de France
Daniel Gabrielli	Banque de France
Thierry Niquet	Banque de France
Qui-Huong Nguyen	Banque de France
Christine Taruffi	Banque de France

COLLECTE TRIMESTRIELLE/SEMESTRIELLE OPCVM

Bilan de production selon la classification COB

Actif net des OPCVM non monétaires ayant effectué leur déclaration dans le délai réglementaire
(quarante-cinquième jour ouvré après la date d'arrêté)

(en milliards d'euros)

DATE D'ARRETE	CLASSIFICATION COB
	ACTIONS FRANCAISES
	ACTIONS EURO
	ACTIONS INTERNATIONALES
	OBLIGATIONS EUROS
	OBLIGATIONS INTERNATIONALES
	DIVERSIFIE
	GARANTI
	TOTAL

ARRETE DE MARS 2002		
GUICHET OPCVM	MINITEL COB	%
66,2	68,2	97,1
34,7	35,4	98,0
71,2	72,6	98,1
86,8	89,1	97,4
46,3	47,6	97,3
202,1	204,2	99,0
39	39,3	99,2
546,3	556,4	98,2

ARRETE DE JUIN 2002		
GUICHET OPCVM	MINITEL COB	%
54	56,4	95,7
27,9	30	93,0
58,7	62,3	94,2
85,1	88,5	96,2
48,3	49,8	97,0
187,5	193,7	96,8
40,3	40,6	99,3
501,8	521,3	96,3

FCPR
FCIMT
TOTAL

--

GUICHET OPCVM	ESTIMATION AFG-ASFFI	%
4,8	8,1	59,3
0,7	0,9	77,8
5,5	9	61,1

N.B. : Les données COB n'incluent pas les OPCVM nourriciers

COLLECTE ANNUELLE OPCVM

Bilan de production selon la classification COB

Actif net des OPCVM ayant effectué leur déclaration dans le délai réglementaire (soixantième jour ouvré après la date d'arrêté)

(en milliards d'euros)

CLASSIFICATION COB
ACTIONS FRANCAISES
ACTIONS EURO
ACTIONS INTERNATIONALES
OBLIGATIONS EUROS
OBLIGATIONS INTERNATIONALES
MONETAIRES EURO
MONETAIRES INTERNATIONALES
DIVERSIFIE
GARANTI
FCPR
FCIMT
TOTAL

PREMIER TRIMESTRE 2002		
RECUS	ATTENDUS	%
4,24	4,24	100,00
6,44	6,45	99,84
12,23	12,25	99,84
15,11	15,39	98,18
4,4	4,4	100,00
55,92	56,64	98,73
0,5	0,5	100,00
19,73	20,47	96,38
5,87	5,89	99,66
0,83	0,88	94,32
0,07	0,09	77,78
125,34	127,2	98,54

DEUXIEME TRIMESTRE 2002		
RECUS	ATTENDUS	%
5,67	5,7	99,47
1,3	1,3	100,00
6,16	6,23	98,88
8,02	8,04	99,75
3,66	3,66	100,00
35,03	35,07	99,89
0,47	0,47	100,00
33,09	33,3	99,37
6,39	6,39	100,00
1,1	1,29	85,27
0,01	0,01	100,00
100,9	101,46	99,45

N.B. : les montants d'actif net attendus ont été évalués à partir des situations comptables mensuelles (pour les monétaires), trimestrielles (pour les non monétaires) et semestrielles (pour les FCPR et les FCIMT)